

Marchons pour Brest !
COATANEA MARC
BP51008
29210 - BREST CEDEX 1



Bonjour,

Veillez trouver ci-joint nos réponses à votre courrier.

I) Charte "Ya d'ar brezhoneg"

L'Office Public de la langue bretonne accompagne les collectivités dans leur souhait de développer le breton. La ville de Brest a entamé des actions en vue d'obtenir le niveau 2 de la charte Ya d'ar brezhoneg : vous engagez-vous à continuer dans cette voie afin de valider le niveau 2, à aller encore plus loin ? Selon quel calendrier ?

La ville de Brest se situe aujourd'hui au niveau 1 de la charte "Ya d'ar brezhoneg". Engagé depuis 2014 sur cette question importante, Brest n'a réussi à mettre en place les 5 premiers objectifs qu'en 2018, c'est ce que l'on appelle se hâter lentement. Pourtant, les autres grandes villes bretonnes ont atteint cet objectif depuis longtemps.

Sked annonçait ainsi son souhait en 2014 que notre ville de Brest atteigne le niveau 3 des engagements de la charte dès 2020. Nous en sommes loin et la majorité sortante et ses composantes n'ont pas fait preuve d'un grand engagement sur ce dossier.

Menée par Marc Coatanéa et composée de militants investis sur ces questions, notre liste Marchons pour Brest ! a la volonté de poursuivre cette action et de rattraper le retard pris par la municipalité actuelle pour atteindre le niveau 3 de la charte d'ici la fin de notre mandature.

II) Le breton dans la vie publique

1. Vous engagez-vous à entériner et poursuivre la décision de l'actuelle municipalité (en juillet 2019) de systématiser l'installation de panneaux de rue bilingues à chaque fois qu'un panneau sera installé ou remplacé ?

Oui. Les plaques de rues mettant en avant un bilinguisme apportent de la valeur ajoutée à la commune et de la fierté à ses habitants.

2. Associez-vous SKED aux travaux de la commission de dénomination des rues ? Selon quelles modalités ?

La volonté de notre liste est de développer la démocratie participative à travers notamment les Conseils Collaboratifs de Quartier et si besoin la création de commissions métropolitaines.

Le collectif et l'institution comme l'Office de la langue bretonne sont importants pour travailler au quotidien sur la valorisation de notre patrimoine. La concertation est la clé du succès.

3. Acceptez-vous de rectifier les noms de lieux mal orthographiés et utiliser au maximum les toponymes originaux en breton lors de la création de nouvelles routes, lotissements, etc... Vous opposerez-vous à toute initiative ou toute injonction de La Poste visant à franciser la toponymie des communes ?

L'orthographe des noms de lieu fait partie de notre histoire, de notre patrimoine, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas d'interprétation.

Pour la création de nouvelles rues ou de nouveaux équipements publics, nous recommanderons le respect de la toponymie et la mise en valeur de personnalités locales.

Sur la question des nouvelles normes Afnor d'adressage dont La Poste se fait le porte-parole en France, des solutions existent sans remettre en cause la toponymie des communes. Il suffit très souvent d'ajouter un adressage français « rue », « route » au nom breton pour conserver celui-ci sans francisation et avec respect pour la toponymie historique.

4. Comment comptez-vous faire pour amplifier la présence du breton sur les panneaux touristiques, et l'affichage en ville d'une façon générale ?

La prise en compte de la langue bretonne est un sujet transversal, dont les multiples aspects seront pris en compte dans différents domaines (culture, animation, sport, éducation, équipements de quartiers, etc..).

Pour soutenir la langue bretonne, nous développerons la communication des événements de culture bretonne sur le territoire du Pays de Brest. Nous souhaitons lancer la création d'un concours d'éloquence en langue bretonne et nous nous engagerons dans la traduction en breton de l'ensemble des modèles de courriers de la Ville et de la Métropole.

Nous soutiendrons les initiatives des associations qui viseront à créer des animations dans la ville en breton.

5. Vous engagez-vous à prendre en compte le breton dans les futurs appels à projet pour Renouveau de la signalétique et à respecter la parité entre le français et le breton sur tous les panneaux bilingues ?

Comme évoqué précédemment, la question du Breton sera intégrée dans les futurs appels à projet. Considérée comme sérieusement en danger par l'UNESCO, la langue bretonne doit être mise en avant et défendue dans l'ensemble des politiques publiques. Nous défendrons sa visibilité dans une politique qui ne réduira pas cette dernière à un simple patrimoine du passé, mais bien à du patrimoine vivant, en action et en développement.

6. Les associations du milieu breton réclament depuis de longues années une véritable Maison de la langue et de la culture bretonne, symbole de rayonnement culturel mettant en valeur le patrimoine brestois, l'Histoire de Brest, les liens avec la langue bretonne, permettant et valorisant les activités culturelles bretonnes au centre-ville. Si vous êtes élu.e.s, Brest, à l'instar de Quimper, Rennes, Nantes, Saint-Brieuc, notre ville aura-t-elle enfin une véritable "Maison de Pays" à la hauteur de l'enjeu ?

Ce projet intéressant n'a pas été budgétisé dans les premières pistes de notre programme. Cependant, le sujet pourrait être proposé et étudié par notre équipe à plusieurs niveaux.

Dans le cadre de charte Ya d'ar brezhoneg, nous discuterons de l'intérêt de cette démarche avec l'Office Public de la langue bretonne et nous pourrions y associer les acteurs de l'éducation, du patrimoine et du tourisme pour évoquer le sujet.

Par ailleurs, nous triplerons le budget participatif de la ville pour permettre aux citoyens et associations de porter des projets innovants pour la ville. Cette initiative pourrait rencontrer très largement son public pour une mise en place rapide dans le cadre de ce budget.

III) Le breton dans l'éducation

1. Si vous êtes élu.e.s, aiderez-vous au développement et à la promotion de nouvelles filières bilingues ou immersives ? Quel est votre ambition sur ce point ?

Le développement du réseau des écoles bilingues n'est pas spécifiquement du ressort des collectivités locales, mais de l'autorité académique. La filière bilingue français-breton connaît à Brest un réel succès depuis sa création en 2003. L'implantation dans chaque nouveau quartier s'est traduite

par une augmentation du nombre d'élèves. Nous serons présents auprès des familles, personnels et associations pour défendre cette filière et son développement, en fonction de leur demande.

Nous nous appuyerons sur les supports de communication de la ville pour insister sur les possibilités existantes pour les élèves de suivre un cursus continu de la maternelle à l'université.

Nous irons également plus loin. Avec la transformation des Mairies de quartier en nouvelles Maisons des citoyens, nous offrirons des espaces libres pour que des associations proposent des ateliers également aux parents.

2. Soutiendrez-vous financièrement la création d'une crèche et/ou d'autres types d'accueil de la petite enfance en breton ?

Tous les parents ne souhaitent pas scolariser leurs enfants dans les filières bilingues, mais la sensibilisation des élèves « monolingues » à la langue bretonne permet à la fois de créer ou de maintenir l'intérêt des enfants (et leurs familles) avec cette langue, par le biais de la connaissance des origines des noms propres, de la toponymie, et aussi de créer du lien, une passerelle avec les élèves bilingues dans le cadre plus général du « bien vivre ensemble » à l'école, lors de comptines, de chorales ou de danses communes. Nous maintiendrons donc et renforcerons les partenariats avec les associations engagées dans ces actions (SKED, notamment) en coopération avec les autorités départementales.

Sur la question d'une crèche entièrement en breton, il faudra analyser les besoins locaux pour envisager son financement. Rien d'impossible si le besoin existe.

3. Vous engagez-vous à continuer de soutenir financièrement les écoles DIWAN de la commune et le versement égal du forfait scolaire ? Ou bien à verser le forfait pour les enfants de votre commune allant dans une filière bilingue ou Diwan extra communale ?

Oui nous continuerons à financer les écoles Diwan et maintiendrons le versement égal du forfait scolaire.

4. Vous engagez vous à proposer 1h de breton à tous les écoliers brestoïses (dispositif dont est prestataire SKED, qui dispose d'excellents retours mais qui concerne trop peu de classes aujourd'hui) ?

L'enseignement du breton à l'école et hors de l'école sera soutenu. Dans le cadre scolaire, le principe des temps d'activité périscolaire offre des opportunités de découverte pour les élèves sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour proposer une telle démarche.

IV) Le breton dans la vie municipale

1. Si vous êtes élu.e.s, y aura t-il un poste d'élu référent délégué à la langue bretonne (pour la ville et aussi pour la métropole) ? Un chargé de mission dédié entièrement à ces questions ? Doterez-vous la politique linguistique d'un budget propre à la hauteur des enjeux et des besoins ? De quel montant ? (préconisation : 1€/an minimum et par habitant pour développer l'usage du breton)

Une ou un élu aura en charge ce sujet parmi ses attributions (notamment sur l'engagement de la ville quant à l'obtention du niveau 2 et 3 de la charte Ya d'ar brezhoneg).

Le sujet sera traité de manière transversale pour marquer des avancées plus significatives dans le temps et sur tous les aspects de la vie municipale.

Si les engagements de la charte Ya d'ar brezhoneg demandent des investissements spécifiques au-delà des actions mises en place dans les politiques publiques et les appels à projets, nous définirons un budget dédié après audit complet de la situation financière réelle de la ville (pour connaître nos marges de manœuvre complètes) et sur l'année 2021 qui sera notre premier budget effectif.

2. Êtes-vous d'accord pour instituer une commission extra-municipale/groupe de suivi des engagements de la charte "Ya d'ar brezhoneg" qui se réunirait deux fois par an ?

Notre élu.e, en charge de la langue bretonne et des engagements de la charte Ya d'ar brezhoneg aura pour mission de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour définir des objectifs à atteindre dans le temps du mandat.

3. Vous engagez-vous à recenser les agents bilingues dans la collectivité et à valoriser leur compétence linguistique, sur la base du volontariat ? A quel moment du mandat ?

Les compétences des agents seront recherchées et valorisées. Dès le début du mandat, l'adjoint en charge du personnel aura vocation à faire un point avec le service des ressources humaines de la ville pour connaître la situation et les besoins, définir des priorités, etc.

4. Allez-vous pérenniser et renforcer les propositions de modules de formation à la langue bretonne pour les agents ? Comment ?

Nous pérenniserons le système et proposerons dans le cadre des formations aux agents, des formations spécifiques au breton pour les salariés municipaux intervenants dans les écoles bilingues (ATSEM, animateurs...).

5. Pouvez-vous proposer un accueil bilingue dans certains services, par des personnels volontaires, et en assurer une publicité visible dans les lieux concernés (panneaux, badges...) ?

Dans le cadre de notre reformulation des mairies de quartier en maison des citoyens, nous créerons des guichets uniques dont le rôle sera d'accueillir tous les habitants et trouver une réponse de premier niveau à leurs interrogations administratives relevant de la Ville et de la Métropole.

Dans le cadre de ces guichets, selon les possibilités en personnel, nous pourrions mettre cette mesure en place et la valoriser. Si besoin, la formation et le renouvellement du personnel pourra faire l'objet de conditions spécifiques à ce niveau.

6. Vous engagez-vous à inscrire la compétence « langue bretonne » dans plus de fiches de postes ? (Atsem, Bibliothèque, accueil du public, valorisation du patrimoine...)

Selon les objectifs définis, oui.

7. Accepterez-vous les prénoms bretons à l'état civil ?

Bien évidemment et avec tilde bientôt reconnu à l'état civil.

8. Mettrez-vous à disposition, comme à Rennes, un livret de famille bilingue français-breton ?

Mesure à étudier mais qui semble séduisante.

9. Allez-vous développer une signalétique bilingue dans les bâtiments et sur les véhicules de la mairie, de Brest Métropole et des structures annexes (Eaux du Ponant etc..) ? Quand ?

Nous maintiendrons et renouvelerons la signalisation bilingue directionnelle ainsi que la signalétique interne et externe des bâtiments publics au fur et à mesure des renouvellements.

10. Comme nombre de villes et/ou collectivités allez-vous bilinguifier les logos de Brest et de la Métropole ?

Un élément symbolique tout à fait envisageable car simple à réaliser.

11. Le site brest.fr n'est toujours pas bilingue... Au-delà de quelques pages statiques en breton... Une fois à la mairie, allez-vous remédier rapidement à cela ?

Notre volonté sera de rendre bilingue la majorité des outils de communication et d'information de la ville ; le « rapidement » est toujours compliqué quand on reprend une municipalité et qu'il est nécessaire de réparer les carences passées. Nous ferons avancer ces sujets aussi vite que nos capacités humaines et financières nous le permettront, il y a plus de 20 ans d'inactivité à combler.

12. Pourrez-vous adopter une charte graphique intégrant le bilinguisme dans l'ensemble des documents édités (affiches, dépliants, formulaires...) et renforcer la place du breton dans le magazine Sillage par un article en breton notamment (SKED y rédige actuellement une chronique) ?

Oui. Nous traduirons en breton l'ensemble des modèles de courriers de la Ville et de la Métropole et pourrons augmenter la présence du breton sur les supports de communication de la ville.

13. Allez-vous développer le bilinguisme des formulaires, notamment ceux de demande de subvention, et des livrets "pratik" ?

Réponse 11

14. Comment prévoyez-vous de développer la présence de la langue bretonne dans les événements (culturels, sportifs...) ?

Comme évoqué en point 1) 4/, nous travaillerons à valoriser le breton de façon transversale dans les politiques de la ville. Cette ambition se traduira par l'ajout de points spécifiques sur le bilinguisme dans les appels à projet.

15. Vous-même ou quelqu'un de votre liste est-il ou elle en mesure d'adresser un message en breton, et de commencer un discours par quelques mots en breton ? Pourrez-vous le faire durant la campagne ? Sinon, acceptez-vous notre aide pour cela ? Et une fois élu.e.s ?

Oui, nous avons la possibilité d'adresser un message en breton par le biais d'un membre de notre liste. Cette action est d'ailleurs en cours de préparation.

En espérant que nos réponses vous permettront de mieux cerner nos engagements pour la langue et la culture bretonne.

Bien à vous,